



HAL
open science

Alésia en 1986 : le siège de 52 av. J.C. Sondage sur le camp B de la circonvallation

Jacques Bénard, Christophe Petit

► To cite this version:

Jacques Bénard, Christophe Petit. Alésia en 1986 : le siège de 52 av. J.C. Sondage sur le camp B de la circonvallation. Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois et des fouilles d'Alésia, 1987, 1, pp.3-7. hal-02573486

HAL Id: hal-02573486

<https://hal.science/hal-02573486v1>

Submitted on 19 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ALESIA EN 1986

Le Siège de 52 avant J.C.

SONDAGES SUR LE CAMP B ET LA CIRCONVALLATION

J. BÉNARD - CH. PETIT

Sur l'emplacement du camp B, commune de Flavigny-sur-Ozerain, lieu-dit «Chaumes de Queuil», la densité de la futaie interdisait, jusqu'à une date récente, le report au sol des données fournies par les recherches des équipes du Second Empire. L'établissement progressif à partir de 1980 d'un essart en vue d'une opération de revalorisation de la forêt fut l'occasion de reprendre le dossier sur ce point précis des lignes romaines.

Les prospections au sol commencées en 1980 par M. Mangin et poursuivies par nous-mêmes en 1985 et 1986, confrontées aux résultats des prospections aériennes de R. Goguy, permirent de dresser un inventaire raisonné des diverses traces, d'origine naturelle ou humaine, qui jonchent la surface de ce lieu-dit ; cet inventaire permit de déterminer les empla-

cements les plus susceptibles de correspondre aux lignes romaines (fig. 1).

Deux sondages furent ouverts transversalement aux structures 7 et 8 qui, par leur position et leur profil en surface, pouvaient correspondre respectivement aux fortifications du camp B et de la circonvallation. Parallèlement, des relevés topographiques et des prospections géologiques permirent d'entreprendre l'étude de la microgéologie et de la pédologie du lieu. On verra l'incidence de ces études sur les résultats archéologiques.

Autant que faire se peut les descriptions, tant archéologiques que géologiques, et les démonstrations qui conduisent aux résultats ici présentés seront abrégées. Elles sont consignées dans le rapport de

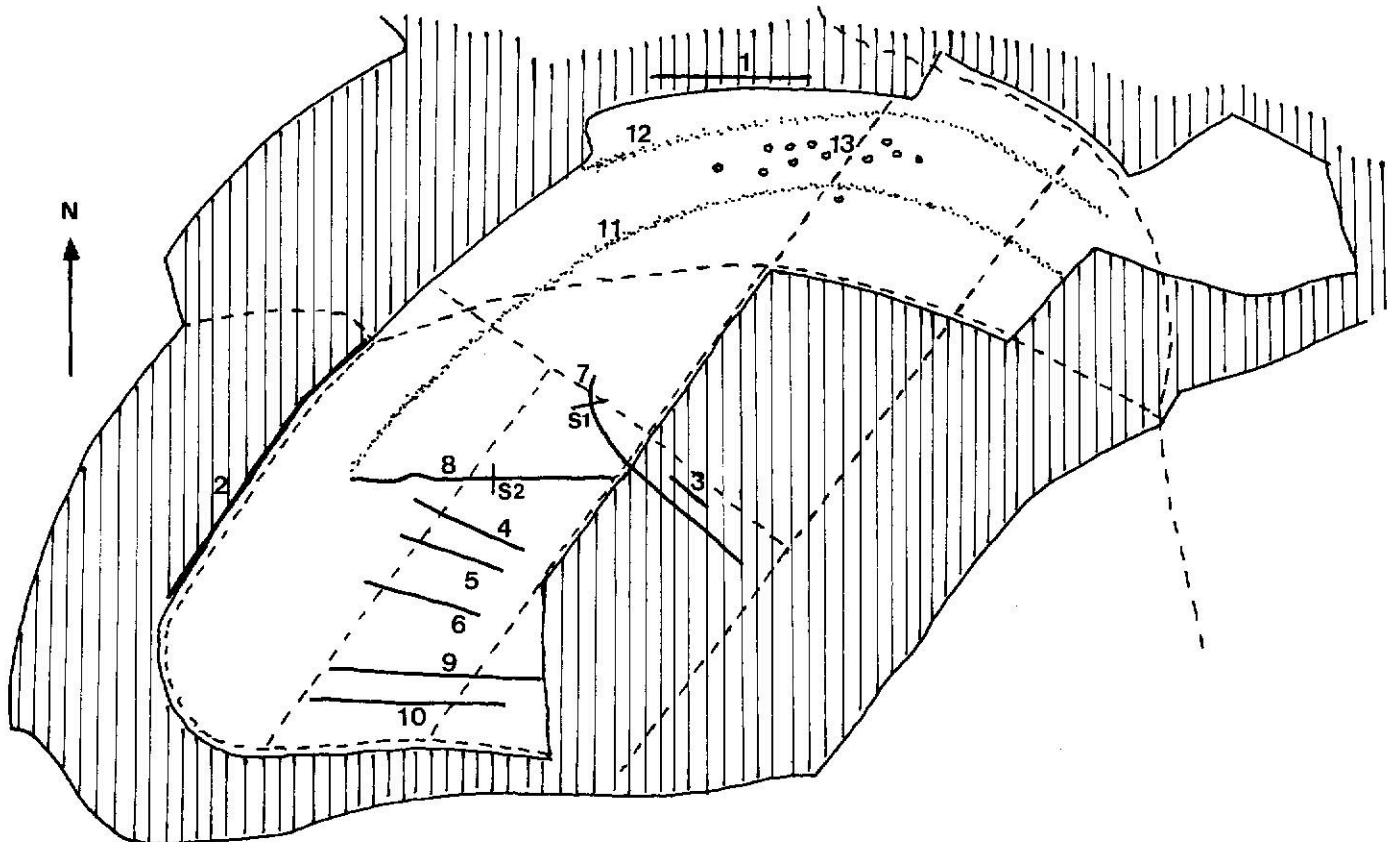


Fig. 1 : Flavigny-sur-Ozerain ; l.-d. «Chaumes de Queuil» ; plan des vestiges au sol. Echelle : 1/5000^e.

La forêt est hachurée ; tiretés : layons ; 1 et 2 : murées à parement ; 3 à 6 : murées effondrées ou arasées ; 7 à 10 : ressauts pierreux avec bombement et dépression ; 11 et 12 : ressauts pierreux ; 13 : zone de «tumuli» ; S1 et S2 : emplacement des deux sondages.

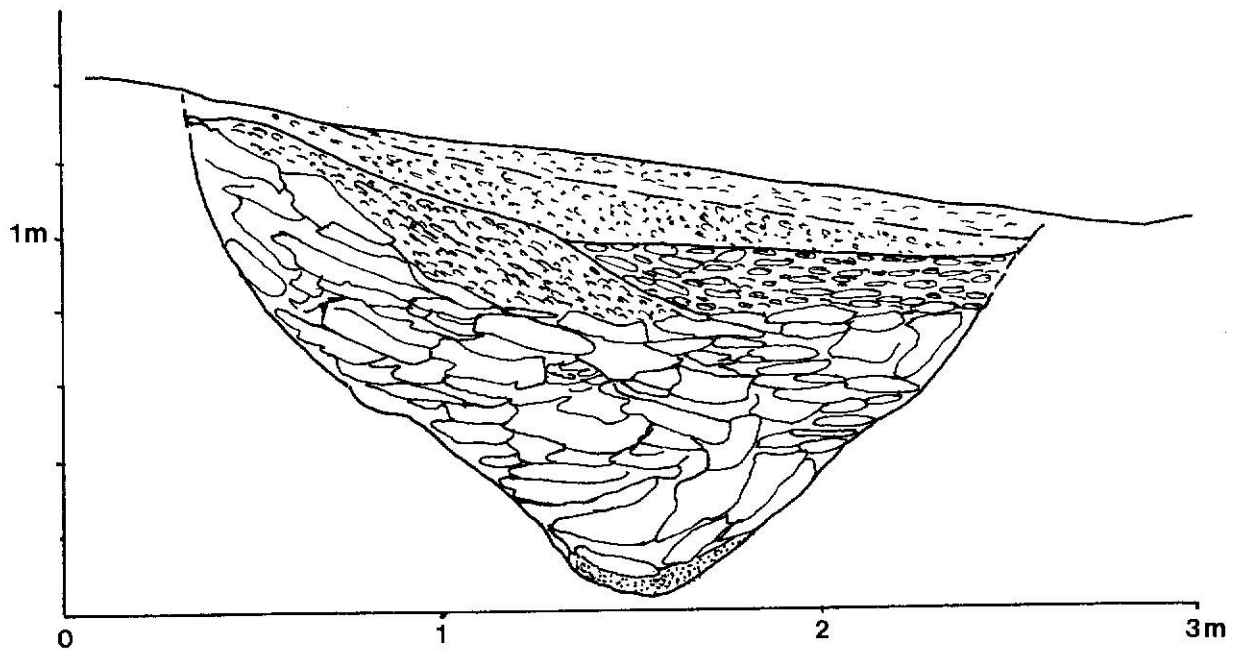


Fig. 2 : Camp B, fossé. Sur une couche d'éboulis (pointillés) s'est effondrée une masse de pierres calcaires dont la position, parallèle à la paroi est du fossé (gauche), indique qu'elles ont glissé à partir d'une situation initiale extérieure au fossé à gauche. Les couches sus-jacentes sont des éboulis cryoclastiques et de l'humus. L'étude malacologique de la couche d'éboulis (pointillés) a montré que le fossé est resté ouvert un certain temps.

Cl. Bénard, N. Ariente, del.

fouilles dactylographié déposé dans les archives de la Direction des Fouilles.

LE RETRANCHEMENT DU CAMP B

La surface du sol présente un bombement bien marqué mais à faible rayon de courbure ; ce bombement est souligné à l'ouest par une très faible dépression. La dénivellation est de l'ordre de 0,50 m. La fouille a montré que cette dénivellation topographique ne correspond pas à une structure anthropique arasée mais à un ressaut d'origine géomorphologique : l'érosion différentielle a mis en relief une assise superficielle de calcaire à chailles par rapport à une assise sous-jacente de calcaire en plaquettes. Au pied de ce ressaut court un fossé à profil en V légèrement dissymétrique (paroi est à 45°, paroi ouest à 37°), profond de 1,20 m sous son rebord et de 2 m d'ouverture. Le remplissage du fossé présente, au-dessus d'une petite couche d'éboulis qui contenait deux demi-mâchoires de cheval, un épais remblai formé de dalles de calcaire en niche (produit de l'érosion superficielle du calcaire). Ce remblai est ordonné : la grande majorité des dalles sont inclinées selon l'angle de la paroi est du fossé ; cet empilement laisse de nombreux espaces intersticiels en partie remplis par des éléments fins (fig. 2).

De ces constatations, il ressort que le système de défense du camp B fut accroché à un faible ressaut qui fut exploité pour gagner du temps dans l'aménagement du retranchement ; en effet, pour modestes qu'ils fussent, les 0,50 m de dénivellation naturelle permirent d'économiser d'autant le creusement du fossé sans pour autant hypothéquer la sécurité.

La défense du camp comprenait un fossé assez modeste doublé d'un mur de pierres sèches. Ce dernier n'a pas été retrouvé en place mais les dalles qui comblent le fossé en sont le témoin effondré. On peut conjecturer que ce mur était construit juste sur le rebord du ressaut naturel : plus en retrait par rapport au fossé il se serait écroulé sur lui-même et non dans le fossé. Les matériaux de construction de ce mur ne sont pas issus du fossé ; la nature des calcaires marneux locaux, profondément cryoturbés, l'interdisait. Il s'agit de blocs de calcaire en niche présentant systématiquement un phénomène de dissolution sur l'une de leur deux faces ; ces blocs proviennent uniquement de la surface du banc calcaire supérieur ; il s'agit du produit d'un ramassage de surface.

LA CIRCONVALLATION

La structure 8 présente en surface, tout comme celle du camp B, un bombement à faible rayon de courbure ; au sud, la dénivellation, au pied du bombement, mesure 0,60 m. La surface supérieure du bombement est encombrée, à son sommet sur 3 m de largeur, d'éclats calcaires gris-brun absents partout ailleurs de la surface de l'essart. Une tranchée de 20 m de long, ouverte perpendiculairement au bombement a montré que là encore le mouvement de terrain est principalement dû à un ressaut géomorphologique. Elle a permis de mettre en évidence deux structures circulaires (S1 et S2, fig. 4) et surtout de faire apparaître en coupe sur 2,80 m de longueur une disposition en festons des pierrailles recouvrant la roche (fig. 3). Ces festons n'ont qu'un très faible développement vertical. Une fouille limitée à la zone des festons fut alors conduite pour tenter d'en déterminer l'origine et la nature. Elle a livré **trois types de structures associées** (fig. 4) :

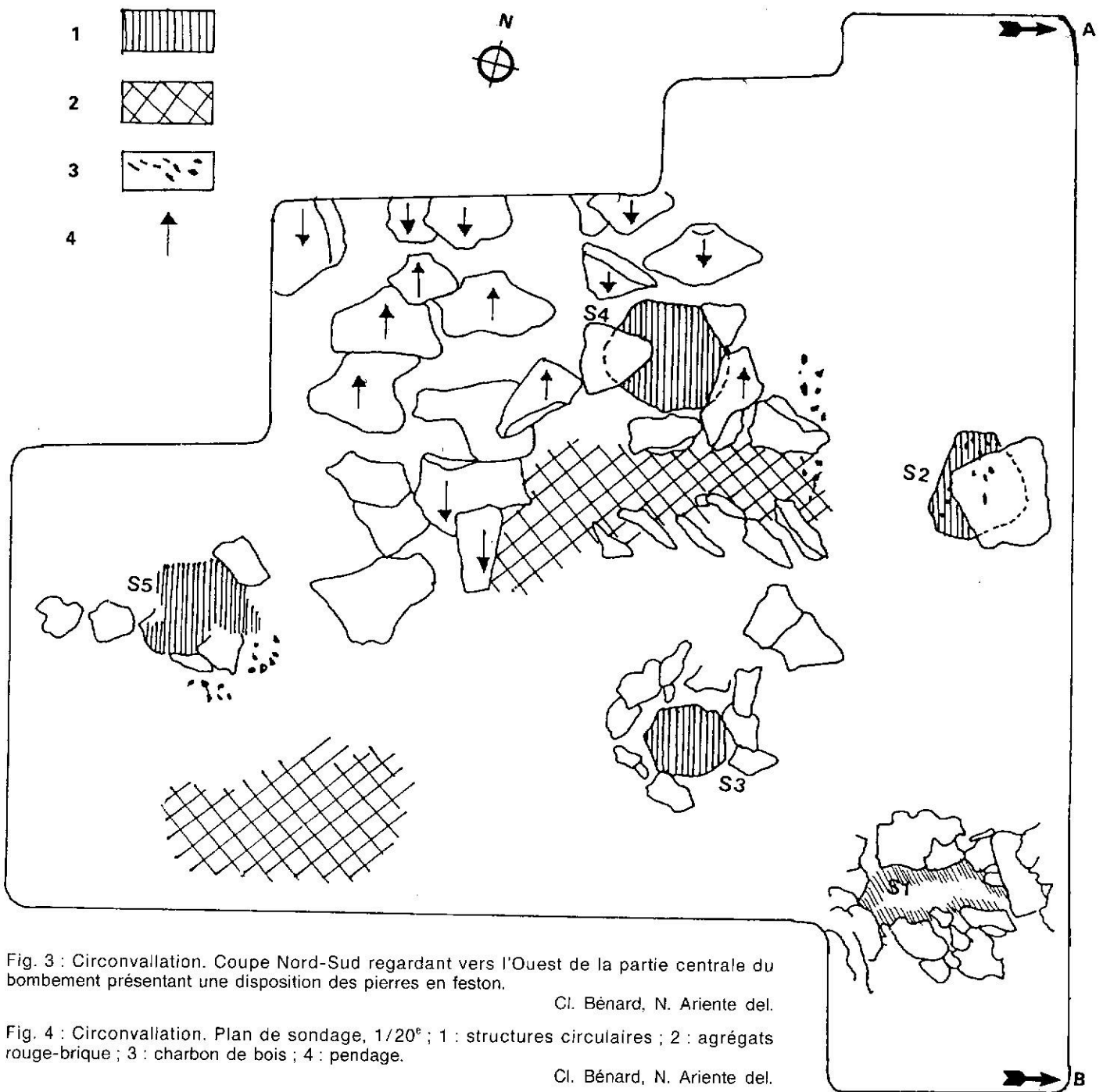
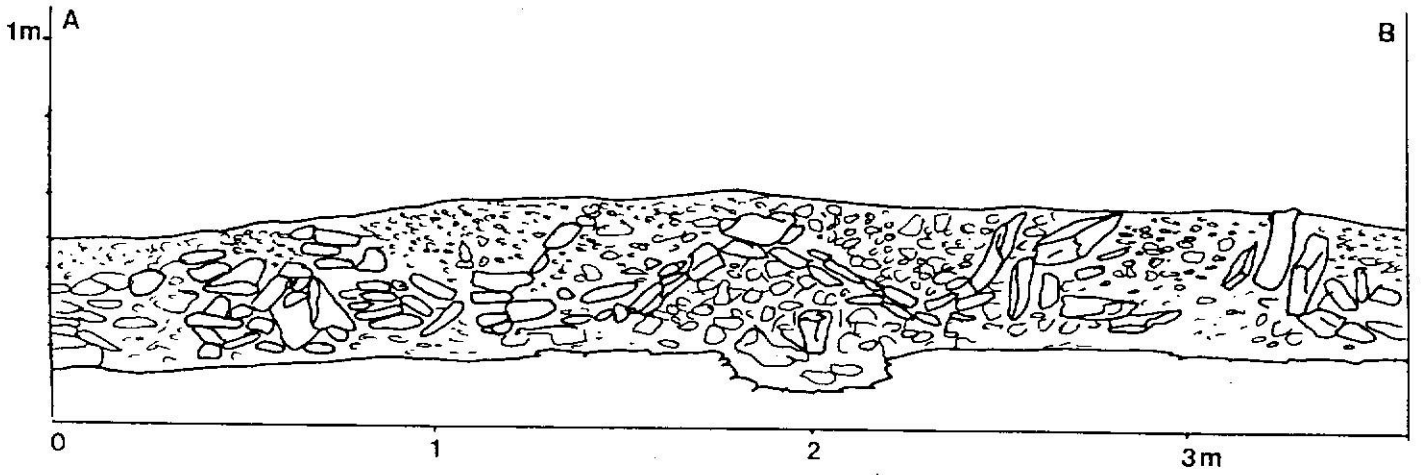


Fig. 3 : Circonvallation. Coupe Nord-Sud regardant vers l'Ouest de la partie centrale du bombement présentant une disposition des pierres en feston.

Cl. Bénard, N. Ariente del.

Fig. 4 : Circonvallation. Plan de sondage, 1/20^e; 1 : structures circulaires ; 2 : agrégats rouge-brique ; 3 : charbon de bois ; 4 : pendage.

Cl. Bénard, N. Ariente del.

— cinq structures circulaires (S1 à S5) sont disposées en quinconce ; leur diamètre est de 0,25 m en moyenne. S1 et S3 comportent en périphérie des pierres dressées (S1) ou non (S3) qui évoquent une structure de calage. Ces cinq structures circulaires correspondent à des zones de forte calcination avec éclats calcaires et traces de charbons de bois ;

— entre S3 et S4 et au sud de S5 s'étendent deux zones difficiles à délimiter avec précision qui s'individualisent par une forte concentration d'agrégats rouge-brique de 1 à 3 mm de diamètre ;

— enfin un double festonnement est lié à ces structures ; ils sont formés de dallettes calcaires, pour la plupart enrobées de concrétions tuffacées ; le pendage des pierres est inférieur à 45°. La terre intersticielle brune est chargée de granules et agrégats rouge-brique mais en quantité moindre que dans les deux zones décrites ci-dessus.

L'origine anthropique de cette disposition ne fait pas de doute ; elle est confirmée par l'étude géologique qui en précise les modalités de mise en place :

— Les pierres des festons proviennent de deux horizons géologiques : un calcaire ozoïde micritique que l'on trouve *in situ* et en plus grande quantité un calcaire à *Ostrea* que l'on ne trouve pas dans la croûte sommitale des «Chaumes de Queuil». En outre ce calcaire est enrobé de concrétions tuffacées qui ne peuvent s'être déposées sur le site archéologique qui correspond à une zone de dissolution et non de concrétionnement. Ces pierres ont subi un déplacement d'au moins 200 m (l'affleurement le plus proche se trouve au niveau de la structure 10 de la fig. 1).

— Les granules et agrégats rouges sont presque exclusivement constitués d'argile de décalcification ; leur cohérence et leur coloration rouge ne sont uniquement dûs qu'à une action thermique. Cette action thermique est également responsable de la couleur bleutée de certains éclats calcaires.

L'ensemble de ces observations permet de proposer les **interprétations suivantes** :

Comme pour le camp B l'emplacement de la ligne a été choisi en sorte que l'exploitation d'une faible dénivellation naturelle permette d'économiser travaux et temps.

L'ossature du retranchement était formée par une série de pieux disposés deux à deux en quinconce, les couples étant distants de 1 à 1,60 m. Si l'on s'autorise à déduire une règle à partir de cinq cas il semble que la ligne de pieux extérieurs (S1, S3 et un probable S6 que nous restituons) ait été installée avec un calage grossier tandis que les pieux intérieurs étaient maintenus en position par un système de pierres plates disposées en feston. Le dessin de la fig. 5 rend compte de l'hypothèse la plus probable de positionnement des pieux : la ligne intérieure, disposée obliquement et tournée vers l'ennemi, était maintenue en position par la ligne de poteaux extérieurs.

L'ensemble du dispositif ayant brûlé, il faut restituer entre les pieux des matériaux combustibles, sans doute des branchages ; les zones à forte concentration d'agrégats rubéfiés d'argile de décalcification correspondent aux endroits où ces branchages furent disposés.

La fouille n'a pas permis de trouver trace d'un fossé en avant de ce dispositif en bois ; toutefois la tranchée de repérage a été arrêtée à 6 m en avant de celui-ci et n'a pu être poursuivie faute de temps ; cette distance est insuffisante pour l'on puisse apporter une réponse définitive (ainsi V. Pernet, Notes sur Alise, Pro Alesia 30, p. 458, signale l'existence près du castellum 15, à 7 m en arrière du fossé de la circonvallation, de trous qu'il interprète à tort comme des trous de loup, et qui doivent correspondre à un système du même type que celui qui est décrit ici).

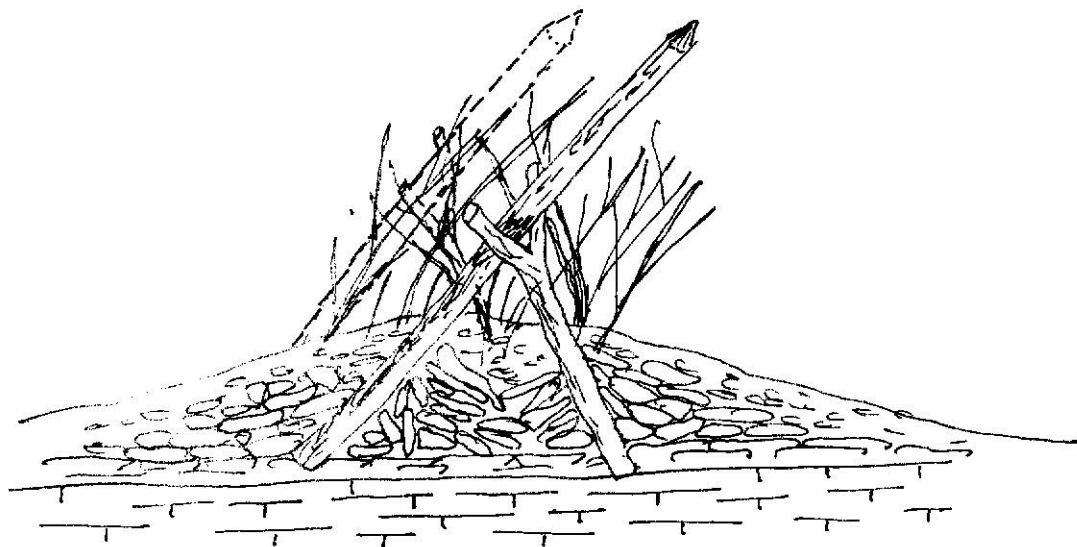


Fig. 5 : Proposition de restitution des défenses en bois de la circonvallation.

Si la restitution proposée ici paraît assurée, encore faudrait-il savoir s'il s'agit d'un **aménagement local** ou si la découverte a **valeur générale**. Dans l'état de la documentation disponible il est impossible de répondre à cette question ; seules de nouvelles fouilles permettraient de faire avancer le dossier sur ce point.

Toutefois l'existence aux «Chaumes de Queuil» d'une fortification à pieux peut trouver une justification locale liée à la nature du sous-sol et surtout à la proximité du camp B. La murée du camp B fut construite avec des pierres, produit d'un ramassage de surface, les matériaux issus du fossé étant impropres à toute construction. Lorsqu'il fallut mettre en place une nouvelle ligne de défense, la circonvallation, les lauzes disponibles en surface avaient été mobilisées. L'état-major dut donc imaginer un système de retranchement mettant en œuvre une moindre quantité de pierres pour limiter les transports de matériaux. Même si les troncs nécessaires à la construction de la ligne durent être recherchés assez loin - ce qui est plus que probable : le terrain, s'il ne l'était pas avant le siège, fut nettoyé lors de l'implantation du camp B pour des raisons élémentaires de sécurité - le volume de bois nécessaire à la mise en place des défenses que nous restituons est sans commune mesure avec celui qu'aurait exigé la construction d'un mur en pierre sèche.

La destruction de la fortification par le feu est une réalité qui dépasse le cadre étroit du sondage. A 90 m

à l'Est de celui-ci le bombement de la circonvallation fut raclé au bulldozer pour tracer un layon ; dans l'axe du ressaut qui porte la circonvallation, sur 1,50 m de large, est apparue une zone rubéfiée avec agrégats rouge-brique et charbon de bois. Cet incendie ne peut pas être mis en relation avec des travaux agricoles (l'étude du comblement du fossé du camp B a montré que «Chaumes de Queuil» n'avait pas connu de remise en culture). Il faut donc relier cet incendie aux événements du siège ; il pourrait témoigner d'une attaque de l'armée de secours, mais le texte de César n'en situe aucune sur les plateaux ; plus vraisemblablement il pourrait s'agir de la destruction volontaire des lignes par les romains eux-mêmes qui, avant de partir, auraient pris la précaution de laisser le moins possible de fortifications réutilisables en l'état.

L'intérêt des sondages effectués en 1986 est double :

— ils ont permis, une fois de plus, de vérifier l'exactitude des plans fournis par les équipes du Second Empire ;

— ils montrent que le dossier ne peut être considéré comme clos ; de nouvelles recherches conduites en mobilisant les ressources pluridisciplinaires de l'archéologie contemporaine enrichiraient considérablement la restitution archéologique du siège de 52 av. J.C.